

GRAND PRIX

Habillage Urbain

2014



Dossier d'inscription

Calendrier du concours

Date limite de dépôt des candidatures

3 octobre 2014

Réunion du jury

2ème quinzaine d'octobre 2014

Remise du prix

Salon des Maires et des collectivités locales

25 au 27 novembre 2014 - Paris

Concours organisé par

FONDATION

PATRIMOINE


CeLiZe

Candidature

A/ DÉSIGNATION ET ADRESSE DE L'ÉDIFICE

NOM DE L'ÉDIFICE :

RÉGION :

DÉPARTEMENT :

COMMUNE :

ADRESSE :

NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE :

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIÈRE (*Parc Naturel Régional (PNR), Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Pôle d'Économie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, ...*) :

B/ NOM ET COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE ACTUEL :

(cases à cocher)

Vous êtes :

une collectivité

une association

NOM DU PROPRIÉTAIRE :

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL ET FONCTION :

ADRESSE :

N° TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

(cases à cocher)

Vous êtes :

un propriétaire privé ayant obtenu le Label de la Fondation du Patrimoine

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

DATE D'OCTROI DU LABEL FONDATION DU PATRIMOINE :

DÉLÉGUÉ / DÉLÉGATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN CHARGE DU DOSSIER :

C/ CET ÉDIFICE EST-IL PROTÉGÉ PAR L'ÉTAT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

- OUI** SI C'EST LE CAS, EST-IL : INSCRIT À L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
 CLASSE MONUMENT HISTORIQUE
- NON**

D/ DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE ET INTÉRÊT PATRIMONIAL :

Notamment : histoire, époque de construction, qualité de la construction et nature des matériaux, qualité et pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant ...

E/ ÉTAT ACTUEL DE L'ÉDIFICE :

Notamment : risque de dégradation, de disparition, existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité de l'immeuble

F/ AFFECTATION FUTURE DE L'ÉDIFICE :

G/ PROJET D'ANIMATION, DE PROMOTION OU DE MISE EN VALEUR APRÈS RESTAURATION :

H/ COORDONNÉES DU MAÎTRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX :

NOM DU MAÎTRE D'ŒUVRE :

ADRESSE :

N° TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

I/ DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS :

J/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

DATE PRÉVISIONNELLE DU DÉBUT DES TRAVAUX :

DURÉE PRÉVISIONNELLE :

K/ COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX

Indiquer les montants en HT pour les collectivités, TTC pour les associations ou propriétaires ayant obtenu le Label de la Fondation du patrimoine

Toiture	
Zinguerie	
Façades	
Menuiseries extérieures	
Montant global :	

L/ PLAN DE FINANCEMENT

Indiquer les montants en HT pour les collectivités, TTC pour les associations ou propriétaires ayant obtenu le Label de la Fondation du patrimoine

Financier	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide obtenue
Montant total des aides sollicitées/obtenues :		
Part restant à la charge du propriétaire :		

M/ QUE VOUS APPORTERAIT CE PRIX ? EN QUOI L'AIDE DE CE PRIX VOUS SERA UTILE ?
Intérêt de la communication grand format ? Retombées dans la vie locale ?

N/ COMMENT AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DE CE PRIX ?

- PRESSE ÉCRITE
- PRESSE EN LIGNE
- SITE INTERNET :
 - FONDATION DU PATRIMOINE
 - CELIZE
 - AUTRE (PRÉCISER) :
- DÉLÉGATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
- AUTRE (PRÉCISER) :

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DU GRAND PRIX DE L'HABILLAGE URBAIN ET ACCEPTER SES MODALITÉS.

FAIT À..... , LE.....

SIGNATURE ET CACHET DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ✓ 1 jeu de photographies numériques (au moins 10) en haute définition de l'édifice à restaurer.
A adresser sous format jpeg par e-mail, CDrom ou clé USB
- ✓ Les devis correspondants à l'ensemble des travaux devant être réalisés ou un estimatif détaillé d'architecte
- ✓ Plan de situation de l'élément à restaurer
- ✓ Plan du support (échafaudage, clôture) et note de calcul de cet échafaudage ou attestation sur l'honneur que ce support puisse accueillir un habillage.
- ✓ Courrier d'engagement du maître d'ouvrage à réaliser ses travaux dans un délai d'un an suivant la remise de prix.

Pour le cas où le dossier serait présenté par une association, joindre également :

- ✓ les statuts de l'association et la composition de son bureau
- ✓ le justificatif de propriété

Pour le cas où le dossier serait présenté par un propriétaire privé ayant obtenu un label Fondation du patrimoine, joindre également :

- ✓ Copie de la décision d'octroi de Label de la Fondation du patrimoine

ATTENTION

LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES SUR LES MEMES BASES QUE CELLES FIGURANT DANS LES DEVIS SOUMIS DANS LE CADRE DE CE CONCOURS

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE PAR LES MEMBRES DU JURY

DOSSIER A ADRESSER AVANT LE 3 OCTOBRE 2014 à

contact@grand-prix-habillage-urbain.com

ou

Fondation du patrimoine

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Pour toute question complémentaire :

contact@grand-prix-habillage-urbain.com ou 01 53 67 76 11

REGLEMENT DU CONCOURS

1- **Objet du concours :**

Concours en direction des collectivités locales de plus de 20 000 habitants, des associations ou propriétaires privés ayant obtenus le Label de la Fondation du patrimoine dont les propriétés se situent dans des collectivités de plus de 20 000 habitants pour un projet de restauration sur un édifice non protégé, inscrit ou classé au titre des Monuments historiques, non religieux, visible de la voie publique.

Les travaux doivent porter sur l'extérieur de l'édifice et être réalisés l'année qui suit la remise du prix.

En étant lauréat du concours, le porteur de projet se verra offrir un support de communication grand format (bâche ou panneaux de communication), reprenant le dessin du bâtiment à restaurer. En outre, les organisateurs du concours doteront le prix d'un montant de 5 000 euros afin d'encourager ce dernier dans la conduite de ses travaux.

2- **Organisateurs du concours :**

Le concours est organisé par la Fondation du patrimoine, avec le mécénat de la société Celize.

3- **Conditions de participation:**

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants, aux associations ou propriétaires privés ayant obtenus le Label de la Fondation du patrimoine dont les propriétés se situent dans des collectivités de plus de 20 000 habitants et qui sont propriétaires d'un édifice non protégé, inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques, visible de la voie publique et à usage non religieux.

Pour être éligible, le porteur de projet devra s'engager à installer un échafaudage, une clôture de chantier ou structure équivalente, qui pourra accueillir l'habillage offert dans le cadre de ce Grand Prix de l'Habillage Urbain.

Pour être complet, ce dossier doit être dûment complété et accompagné de l'ensemble des pièces jointes demandées,

A noter : Le Bon à Tirer du graphisme de l'habillage (bâche, panneaux de communication,...) devra être impérativement signé par les trois parties : Fondation du patrimoine, Celize et le lauréat.

4- Déroulé du concours :

- Le lancement du concours aura lieu en juin 2014.
- Les candidats doivent adresser leur candidature avant le 3 octobre 2014 à contact@grand-prix-habillage-urbain.com
- Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions du règlement du concours ne sera pas étudié.

5- Composition du jury :

Un jury, composé des deux partenaires et de personnalités qualifiées, désigne le lauréat. Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtraient utiles pour la bonne appréciation du dossier.

Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

6- Dotation du prix et remise du prix :

Le lauréat bénéficiera:

- de la création et la mise en place gratuite d'un support de communication grand format, type bâche permettant de couvrir une surface de 350 mètres carrés ou de type panneaux de communication permettant de couvrir une surface de 175 mètres carrés d'une valeur de 15 000 euros ;

Attention : La structure accueillant l'habillage (par exemple l'échafaudage ou la clôture de chantier ou structure similaire) n'est pas comprise dans la dotation du prix.

- d'un prix en numéraire de 5 000 euros qui sera versé à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées correspondant aux devis présentés initialement et de photographies de bonne qualité en format numérique.

L'annonce du choix du lauréat se fera lors du Salon des Maires et des Collectivités locales, sur le stand de la Fondation du patrimoine, en novembre 2014. Une manifestation locale sera organisée en présence des partenaires, et des membres du jury, afin de découvrir le support de communication installé sur l'édifice à restaurer.

7- Cession des droits des photographies et toute autre illustration concernant le concours

Les candidats certifient avoir les droits des photographies et illustrations envoyées dans le cadre du concours Grand Prix de l’Habillage Urbain.

Les candidats certifient, par la présente, céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine, et aux partenaires du concours, les droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies et des illustrations du projet présenté dans le cadre du concours Grand Prix de l’Habillage Urbain dans le cadre exclusif de leurs campagnes d’information, de sensibilisation et de communication de leurs interventions pour la sensibilisation au patrimoine des jeunes publics.

Les candidats certifient, par la présente, autoriser les parties à reproduire, publier et diffuser les photographies du projet soutenu dans les conditions visées au premier alinéa.

8- Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au concours Grand Prix de l’Habillage Urbain implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.